

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 732

---

**DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Ce programme spécifique retrace les contributions apportées, à partir de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État, au désendettement de l'État et des établissements publics de l'État (APU). Au moyen d'apports financiers, l'État réduit les dettes qu'il a contractées, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'entités publiques ; ces opérations contribuant alors à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte résultant des cessions de participations financières, entre les opérations en capital du programme n° 731 et le désendettement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

Ces cessions des participations permises par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE) devaient également contribuer initialement à accélérer le désendettement de l'État.

Ces cessions sont désormais interrompues dans un contexte économique fortement dégradé suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. Aucune prévision n'est à ce jour envisageable concernant leur reprise, ces opérations étant fortement dépendantes des conditions de marché qui seules permettent de garantir leur succès dans le respect des intérêts patrimoniaux de l'État.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

### Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

INDICATEUR 1.1

Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2

Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières ont pour mission de gérer des actifs en partie « non-performants » d'entreprises publiques, ou de surveiller cette même gestion. Le présent programme assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette. Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, *via* la Caisse de la dette publique, en lui affectant des dotations.

Les deux indicateurs permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Diminution de la dette nette des administrations publiques (Etat et hors Etat)	M€	-100	0	-2000*	0	-100*	ND

#### Précisions méthodologiques

\* sous réserve des conditions de marché des cessions réalisées.

Explications sur la construction de l'indicateur : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu du contexte économique impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19 et de la politique actionnariale significativement infléchie depuis le mois de mars 2020, le financement de la dette via le Programme 732, tel que prévu initialement pour 2020 est suspendu (les crédits initialement ouverts à ce titre sur le Programme 732 ayant été annulés en loi de finances rectificative n°2 pour 2020 (loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020).

Au titre de 2021, le montant prévisionnel consacré au désendettement de l'État est fixé à 100 M€, sous réserve des conditions de marché dans lesquelles seraient réalisées les cessions si celles-ci devaient intervenir.

**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.2 – Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio désendettement / réinvestissement	%	2,57	0	22,22	0	0,75	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

A la date de rédaction du PAP 2021, le contexte de marché et l'inflexion de la doctrine de l'État actionnaire rendent délicate toute actualisation de la prévision.

En 2021, le CAS « Participations financières » est présenté en déséquilibre avec un montant de dépenses d'investissement identifiés de 13 325,20 M€ dont 100 M€ destinés au désendettement et un montant de recettes évalué à 12 809,73 M€.

Le fonctionnement du CAS PFE impliquant nécessairement pour chaque opération d'investissement un niveau de recettes équivalent en gestion, le delta de recettes manquant tel qu'affiché dans le PAP 2021 à ce stade, soit 515 467 789 M€ devra être nécessairement financé (recours au report du solde comptable de 2020 sur 2021, abondement du Budget général..) afin de répondre au besoin d'investissement à hauteur de 13 325,20 M€.

Dans ces circonstances, la prévision 2021 garde tout son sens et affiche un ratio de 0,75 %.

La réalisation en 2021 de l'objectif de désendettement sera cependant liée aux conditions de marché.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000	0
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000	0
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>

**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	0
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	0
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 000 000 000	100 000 000	0	2 000 000 000	100 000 000	0
Dépenses de participations financières	2 000 000 000	100 000 000	0	2 000 000 000	100 000 000	0
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>



**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	0	0	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
100 000 000 0	100 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %****01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	100 000 000	<b>100 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	100 000 000	<b>100 000 000</b>	0

Cette action retrace les opérations de gestion de passif conduites par l'État dans la perspective de restructuration de son portefeuille, d'amélioration de son bilan et, par conséquent, de sa situation patrimoniale.

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale, regroupent notamment l'État et certaines entités détenues par l'État qui peuvent gérer des actifs que l'on peut qualifier de « non-performants ».

Certaines de ces entités ont accumulé ou peuvent se voir confier la gestion de passifs financiers importants qui sont donc pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de Lisbonne et du Pacte de stabilité et de croissance.

L'amortissement financier et, par conséquent, le désendettement des APU, peuvent être accélérés par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise et qu'il décide d'affecter à cet usage. Dans cette perspective, ces opérations sont assimilables à une restructuration financière touchant simultanément plusieurs entités constitutives des participations financières de l'État.

L'État est également émetteur de titres de dette ; les produits de cessions de participations peuvent être affectés au désendettement de l'État, dans la perspective de la restructuration de son propre bilan, *via* la Caisse de la dette publique.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	100 000 000	100 000 000
Dépenses de participations financières	100 000 000	100 000 000
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

Les versements qui seraient envisagés au titre du désendettement de l'État sont évalués à hauteur de 100 M€, financés par les recettes disponibles du CAS « Participations financières de l'État » (produit de cessions, ou à défaut, report du solde comptable de 2020 sur 2021, ou abondement du Budget général).